

Jeudi 11 décembre 2014

3^e conférence Métropolitaine

Intervention de Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Sénateur-Maire de Marseille

Madame la Ministre,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires et Elus,
Mesdames et Messieurs,

À l'approche de la clôture de cette 3^e conférence Métropolitaine Territoriale, je crois pouvoir dire : « Nous y sommes presque, encore un effort, Madame la Ministre ! ».

Nous avons parcouru un long chemin pour en arriver là : plus de 20 ans !

Aujourd'hui, malgré les crispations et les peurs qui demeurent, les évidences sont là :

- la réalité d'une aire métropolitaine qui, depuis trop longtemps, manque de cohésion,
- la difficulté de faire naître le sentiment d'avoir un destin commun,
- la nécessaire simplification de notre paysage institutionnel,
- l'urgence de mener à bien des politiques publiques communes,
- et, bien sûr, un cadre législatif qui existe dans la plupart des grandes agglomérations, auquel on ne peut se soustraire, au nom de je ne sais quel particularisme.

Nous voulons aller de l'avant et rompre avec cette vision mortifère.

Il n'y a pas d'antagonisme. Il n'y a que des complémentarités, des synergies à mettre en œuvre comme l'ont prouvé les débats de ce jour.

Ces complémentarités dépassent les clivages politiques et les querelles de personnes.

Le Gouvernement a fait le choix d'une méthode, d'un calendrier et d'un périmètre. Il ne doit pas reculer.

Pour ma part, j'ai toujours préféré m'asseoir autour de la table et chercher des solutions pour aboutir dans de bonnes conditions.

Certes, dès le début, nous n'avons pas été d'accord sur les moyens. Mais, Madame la Ministre, nous convergeons vers un même objectif : l'essor de tout un territoire.

Il est urgent d'agir. De passer des constats aux actes :

- En matière de transports, l'absence de métropole nous coûte 1 an de vie : 6 mois à cause des nuisances sur la santé, et 6 mois passés en voiture.
- L'absence de métropole intégrée, c'est un retard cumulé de dotations de l'Etat qui se chiffre à plusieurs milliards d'euros.
- L'absence de métropole, ce sont des dizaines de grands projets auxquels les investisseurs privés renoncent, faute de foncier aménagé et disponible à un prix compétitif.
- L'absence de métropole, nous continuerons à la payer demain en nombre de chômeurs.

Pour autant, il faut respecter nos bassins de vie, préserver la qualité de notre environnement et prendre en compte les attentes des populations.

Elles s'expriment par leurs Maires au sein des communes qui sont les cellules de base de notre République.

C'est aussi pour cela que notre Constitution garantit la libre administration des collectivités locales.

J'entends dire, la Métropole, c'est la fin des communes, la fin de la liberté communale.

Mais, que sont la liberté et l'autonomie communales quand la plupart des Maires de ce département sont dépendants des financements de collectivités dans lesquelles ils ne siègent même pas ?

Pour ma part, je préfère voir les Maires libres de défendre leur point de vue dans une assemblée où ils siègent tous, où ils peuvent s'entendre, négocier, faire des choix et rendre des comptes devant leur population.

C'est aussi cela la Métropole : plus de liberté pour les communes, plus de démocratie pour le territoire.

Les Maires ne veulent pas d'une Métropole tutélaire. Ils veulent une Métropole au service de leurs projets et qui, au lieu de leur prendre des compétences, leur donnera de nouveaux moyens pour préparer l'avenir.

Certains s'en rappelleront peut-être, il y a 2 ans, lors de la 1^{ère} conférence Métropolitaine, au Parc Chanot, alors qu'un grand nombre de Maires étaient devant les grilles pour manifester contre le projet, j'affirmais déjà que le Gouvernement allait « trop vite, trop loin, trop fort ».

Nous avons évoqué la possibilité de remettre à plat la Gouvernance et les modalités de représentation des communes dans la Métropole.

Nous avons été conspués, considérés comme des adversaires de principe.

C'était tout le contraire. Nous étions peut-être les seuls à en faciliter l'émergence et à en avoir toujours réclamé la création.

La preuve, 2 ans après, le résultat est là.

La loi est votée grâce à nos amendements sur la Gouvernance. Les modalités de représentation des communes ne sont plus sérieusement contestées.

Toutes les communes seront représentées, sans exception, dans la plus grande équité démographique.

C'est dans le même esprit que nous demandons aujourd'hui, au Gouvernement, d'aller plus loin dans les correctifs à la loi MAPTAM.

D'apporter plus de garanties à l'indépendance financière des communes, plus de proximité et plus de prudence dans les transferts de certaines compétences.

* * *

Plus de garanties quant à l'indépendance des communes, cela veut dire, tout d'abord, assurer aux communes les moyens de leur autonomie financière.

C'est ne pas les priver de ressources essentielles à leur budget.

C'est notre amie, Danielle MILON, Maire de Cassis, qui nous a, la première, informé du risque qu'il y avait pour sa commune de perdre les ressources fiscales liées à son casino et aux Taxes de Séjour. Il fallait faire un travail d'interprétation du texte pour s'en rendre compte. Cela en valait la peine car, pour sa commune, cela représente 31% des recettes fiscales.

Nous avons donc pris attache avec le Gouvernement pour trouver une solution.

Je suis heureux de vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que notre demande a été considérée avec sérieux, puisque Madame la Ministre, vous m'avez confirmé, par écrit, que les dispositions fiscales nécessaires pour garantir la pérennité de ces ressources seraient insérées dans le Projet de Loi de Finance.

Cette indépendance financière pourrait aussi s'inscrire dans le mode de fonctionnement de la Métropole en y incluant, pourquoi pas, un **pacte financier**.

Ce pacte rassurerait les communes de la Métropole et doterait les Conseils de Territoire de moyens sécurisés dans le temps pour mener à bien leur action et les projets. Il répartirait aussi les dotations et la solidarité entre les communes.

Je constate d'ailleurs que la loi prévoit, d'ores et déjà, pour le Grand Paris, un tel dispositif. Rien ne s'oppose à ce qu'il s'applique à « Aix-Marseille-Provence ».

Mais, l'indépendance financière serait illusoire sans autonomie de décision.

Le choix d'une Métropole rassemblant 93 communes nous oblige à relever le défi de

la proximité.

Nous nous y sommes déjà engagés, je le disais précédemment, en modifiant les règles de représentation.

Nous allons encore la renforcer, tout comme nous venons de le faire en faisant adopter en commission des lois le retour aux communes de la gestion des plages.

Il n'en demeure pas moins que certaines compétences sont à la fois stratégiques sur le plan du développement du territoire dans son ensemble, mais ont aussi un impact local fort qui nécessite énormément de concertations et une connaissance très fine du terrain.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en est le parfait symbole.

En l'état actuel du Droit, commun à tous les EPCI, la Métropole devrait instruire et adopter un seul PLUi pour la totalité de son territoire.

Ce n'est pas acceptable.

A la Métropole de se porter garante de la cohérence des règles d'urbanisme.
Aux territoires et aux Maires d'élaborer et faire les choix.

Comme je l'ai annoncé aux Maires et au Gouvernement, je vais donc déposer un amendement, en séance lors de la discussion des articles de la loi NOTRe, pour faire d' »Aix-Marseille-Provence », un territoire exemplaire en matière de concertation et de prise en compte de la volonté des communes.

Je souhaite que la Métropole dispose non pas d'un seul mais d'autant de Plans Locaux d'Urbanisme qu'il y aura de Conseils de Territoire (en principe 6).

Chaque Conseil de Territoire, avec ses propres techniciens élaborera le futur PLUi, sous l'autorité des Maires qui le composeront.

Le PLUi arrêté par le Conseil de Territoire sera alors transmis, pour avis, aux Maires qui auront alors la possibilité d'y apporter des amendements, tant pour la partie concernant leur commune que sur les orientations générales.

Les PLUi seront alors transmis au Conseil de la Métropole pour adoption.

- Ceux présentés sans contestation par les communes pourront être adoptés à la majorité simple.

- Ceux faisant l'objet de désaccords, avec les communes, ne pourront être adoptés contre leur avis qu'à la majorité renforcée des 2/3 du Conseil de la Métropole.

Cette méthode d'adoption est avant tout une méthode de Gouvernance inspirée de celle que nous avons mise en œuvre, dès 2001, à la Communauté Urbaine, et qui avait l'assentiment de tous les Maires.

C'est un symbole : celui d'une Métropole à l'écoute et au service des communes et de leurs habitants. Un outil de développement du territoire.

Un territoire dont il convient de respecter et d'écouter les élus comme les agents territoriaux.

Ecouter les élus, ce peut être ne pas se priver de leur expérience, de leur vision et de leur légitimité, Madame la Ministre, en leur permettant d'être associés aux décisions des Conseils de Territoire, jusqu'à la fin de leurs mandats communaux.

Ecouter les agents territoriaux, ce peut être aussi en prenant des engagements, quant aux conditions statutaires, et en se donnant une année supplémentaire pour organiser sereinement les transferts de personnels et de compétences communales qui passeraient d'un seul coup à la Métropole.

Un soutien à ces propositions, Madame la Ministre, serait un beau signal.

Le signe que le Gouvernement a entendu les inquiétudes des élus locaux comme des populations.

Le signe aussi que ce territoire a un avenir. Les projets ne manquent pas. Nous l'avons vu aujourd'hui.

La Ville de Marseille est prête à s'y engager pleinement.

Nous avons d'ailleurs confié une délégation à mon Adjointe, Laure-Agnès CARADEC, Vice-Présidente de Marseille Provence Métropole et Présidente de l'Agence d'Urbanisme.

Elle a vocation à être le trait d'union avec l'ensemble des partenaires et notamment les futurs Conseils de Territoire, dans une recherche d'un dialogue constructif pour la création de la Métropole.

Elle vous l'a démontré tout à l'heure.

A vous de nous démontrer que nous avons raison de croire en ce territoire, de parier sur la victoire de la raison sur les peurs, de vouloir un avenir pour nos enfants, sur cette terre de Provence, que nous voulons protéger et que nous voulons développer. Le Gouvernement porte à présent une immense responsabilité.

Il a pris des engagements devant les Marseillais.

Il doit mener à bien cette réforme sans attendre et sans la dénaturer.

Nous saurons dénoncer les reculades.

Nous saurons soutenir les avancées.

Seul le prononcé fait foi